



Mairie de Saint-Aoustrille
1, Place des Tilleuls 36100 Saint-Aoustrille
02.54.21.25.66

Arrêté municipal N° 2024-17 du 18/10/2024

ARRÊTE ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de la Commune de Saint Aoustrille, Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'arrêté du 26/08/2024 portant définition des lignes directrices de gestion,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
KOPALA Florian	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Suite à obtention de l'examen professionnel

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Saint-Aoustrille le 18/10/2024,
Le Maire ,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Notifié le 18 / 10 / 2024



Thierry CHAUVEAU